



## COMMISSION REGIONALE DES OFFICIELS TECHNIQUES

20 Octobre - ANGERS

Présidence : Patrick TAFFOREAU

Présents : Jean-Paul CAUBET – Philippe DULON – Odile ESKENAZI – Michelle JAN – Michèle LE PRIELLEC – Françoise MELTIER – Thierry MOREAU – Gérard TRICHET – Jacques TUFFIERE - Olivier BOSSY – Guy LANOE Bernard ROLLAND - Yannick GENDRON – Philippe LEBOUCHER – Xavier MORICEAU – Estelle ARTU

Excusés : Yves BOISSERIE – Serge MOTTIER - Jo BARON - Guy THEARD - Bernard TISSIER - Jean-François CHRETIEN - Alain TANCREL

En début de réunion, une distribution de livrets IAAF a été faite aux juges Arbitres NIV3, aux responsables COTD de chaque département, aux référents en charge de la formation d'une famille. Une nouvelle commande de livrets va avoir lieu pour compléter cette dotation.

### **1) VALIDATION PROPOSITION JUGE ARBITRE SAISON HIVERNAL**

Présentation des différentes dates Cross Indoor et Lancers Longs, les personnes ayant répondu à la demande de disponibilités ont alimenté le tableau, et après délibération, toutes les dates ont été pourvues. Concernant les cross, les Juges Arbitres nommés par la CSO, viendront en complément des Juges Hors stade nommés par la CRCHS. Les juges Hors Stade établiront le rapport de la compétition avec les remarques éventuelles du Juge Arbitre. Les compétitions Meeting Elite et France Indoor seront proposées par la CSO Régionale à la CSO FFA.

### **2) RESULTATS CANDIDATS JUGES NIV 2 (EX REGIONAL)**

Un état des examens session avril a été présenté, faisant apparaître que six candidats n'ont pas réalisé les pratiques demandées. Après délibération de l'ensemble des présents, ces candidats auront jusqu'au 30 Avril 2019 pour valider la partie pratique, soit plus d'un an après leurs écrits. Après cette date, ils perdront le bénéfice de la partie examens écrits.

Sur l'ensemble des examens session avril, 35 candidats sont devenus Juges de NIV2 (Ex reg), nous leur souhaitons de continuer leurs cursus vers le NIV3.

La session de septembre a réuni 9 candidats, aucun n'a validé la partie pratique (Terrains), ils auront jusqu'au dimanche des régionaux Estivaux pour les réaliser. Le candidat ayant passé le Juge arbitre officiera en tutorat avec à chaque fois un juge arbitre de NIV3.

### **3) RESULTATS CANDIDATS JUGES NIV 3 (EX FEDERAL)**

Aux examens nationaux du mois de mars 2018, sept candidats se sont présentés, ce qui est peu, et doit nous faire réfléchir sur la motivation des juges de niveau 2 à passer cet examen. Une candidate a été reçue avec le titre de SIF de Niveau 3, un candidat reçu avec le titre de JG3, un candidat reçu avec le titre de JS3 et deux candidats reçus avec le titre de JD3. Les deux autres candidats n'ont pas été admis.

#### **4) EXAMENS DE JUGES NIV 3 SUR 2019**

Une réforme de la commission nationale des Formations est en cours de réalisation, mais aucune information n'est encore divulguée de façon certaine. Nous nous devons de prendre en compte les demandes d'inscriptions de nos futurs candidats à ce niveau 3, et les consignes de la COT Nationale est de continuer nos formations sous la forme de tutorat sur le terrain. A aujourd'hui, le centre d'examens, qui était l'année passée à Fougères, aurait dû s'installer sur LAVAL, mais là aussi rien de certain. Ce centre regroupait l'année passée 4 régions, la Normandie, la Bretagne, le Centre et les Pays de la Loire. Lors de la réunion de la COT Nationale du 8 Décembre à Paris, des informations seront certainement diffusées.

#### **5) QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE DES PRESENTS**

Chacun des présents a pu s'exprimer sur les sujets différents en relation avec la COTR. Ces réflexions et remarques ont été les suivantes, sans ordonnancement précis.

- Respect des membres du jury pendant les compétitions, tant entre juges mais aussi de la part des entraîneurs, dirigeants et spectateurs, quelle que soit la famille (courses, saut, lancer, marche, etc...)
- Validation d'un minimum de jurys compétents (chrono électrique notamment) lors des meetings pour éviter toute polémique.
- Les anémomètres de concours (voir chrono électrique si défaillance) : les CD pourraient-ils en avoir plus et en état de fonctionnement
- Les nouvelles formations de juges officiels, l'interrogation
- Ouverture de juges déjà NIV3 d'une seule famille vers autres familles (Juge Départ vers Juge Arbitre)
- Passation de relais sur un référent COTR d'un CD vers une autre personne.
- Réaction d'un référent COTR d'un CD pour ne pas avoir été convié à la correction des examens NIV2 session septembre, excuses en réunion du responsable de la COTR.
- Souhait que tous les juges arbitres NIV3 passent par le poste de la chambre d'appel lors de compétitions de niveau régional ou plus.